



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 22 juin 2026 Délibération n° 2026-22

Objet de la délibération : Conventionnement Conférence des financeurs 2026-2027

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 46 titulaires (et 46 suppléants)

Nombre de membres présents : 34 présents dont 32 votants

Date de convocation : 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Annie DUPUIS, Mathieu CHARTIER (Montbardois) ;
Raphaël VEJUX, Marc CHEVILLON, Patrick KIMBERG, Jean-François Michel, Philippe CHATILLON, Michel ROIGNOT, Paul ROBINAT, Yves GOBERT, Stéphane MERMET (Ouche et Montagne) ;
Patrick MOLINOZ, Florence DELARUE, Sylvain COURAULT, Marie-Christine LENOIR, Guy MONIN, Isabelle MARMORAT (Pays d'Alésia et de la Seine) ;
Quentin GUENOT, Marie Andrée COQUILLE (Pays d'Arnay-Liernais) ;
Hervé LOUIS, Eric LIENIEWSKA-CHOQUET, Valéry LOISIER, Nabila NICOLLE, Virginie LEPRINCE-POISSON, Murielle JOUSSET (Saulieu-Morvan) ;
Véronique ILLIG, Bertrand GUILLOT-MARCHAL, Sylviane BAULOT, Catherine SADON, Virginie TARDIT, Béatrice PINGUET, Jean-Michel PÉTRÉAU (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Didier KOCH, Alain BECARD, Aurélio RIBEIRO, Eric SIMON (Montbardois) ;
Jean-Marc MARCHAL (ouche-et-Montagne) ; Jean-Marc RIGAUD, Yvon FIORUCCI (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Benjamin LEROUX, Jean-Benoît SIGROS, Pierre POILLOT, Marie Andrée COQUILLE, Patrice DORMENIL (Pays d'Arnay-Liernais) ; Cyril BRULÉ, Frédéric DRAPPIER, Didier PASQUET (Saulieu-Morvan) ; Martine EAP-DUPIN, Noëlle BÉNO, Patricia NORE RENOT, Véronique LAMAS, Pascal NICOLLE (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN

www.auxois-morvan.fr

03 80 49 65 09

13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 instaure dans chaque département, une Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, présidée par le Président du Conseil Départemental et vice-présidée par la Directrice Régionale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant. La Conférence des Financeurs a pour rôle de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, en complément des prestations légales ou réglementaires. Les financements attribués dans le cadre de la Conférence des Financeurs, prévus à l'article L.14-10-10 du CASF, sont alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au Conseil Départemental de la Côte-d'Or. Conformément à la décision de la Conférence des Financeurs de la Côte-d'Or du 14 février 2017, le cocontractant s'engage à mettre en œuvre des actions collectives de prévention, au titre du 6° de l'article L.233-1 du CASF, portant sur les thématiques suivantes :

- Nutrition
- Mémoire
- Sommeil
- Activités physiques et ateliers équilibre/prévention des chutes
- Bien être et estime de soi
- Habitat et cadre de vie (dont sécurité du domicile)
- Sécurité Routière
- Accès aux droits
- Lien social
- Préparation à la retraite

Les actions de prévention financées avec les crédits « conférence des financeurs » font l'objet d'une validation technique préalable par l'Agence Régionale de Santé et le Département. Au titre de l'année 2026-2027, le Pays de l'Auxois Morvan, porteur du Contrat Local de Santé, après consultation des acteurs concernés du territoire et notamment les centres sociaux, a sollicité une enveloppe de 32 210€. La présente délibération tend à autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en place des conventions individualisées avec les opérateurs susceptibles de proposer des actions de prévention sur le territoire et telles que définies précédemment, et à engager les crédits alloués au PETR dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 32
Contre :
Abstentions :

- 1) Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, et du Contrat Local de Santé ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à engager les crédits résultant de l'enveloppe attribuée par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or au titre de la Conférence des financeurs pour l'année 2026 ;
- 3) Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif principal SYMPAM 2026.

Pour extrait certifié conforme,

M. Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Équilibre Territorial Rural
du Pays Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Madame la Préfète de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or,
Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.